

## Conseil Municipal du 25 mars 2017

Présents : B. Rousseau - P. Richard – P. Parfait - P. Dubois - I. Clavier – J.P Augé – M. Chasgneau - D. Courilleau – M. Demoule - M. Geneste - C. Heng – C. Loubeyre –V. Mulon - G. Pinaud

Absente excusée : P. Martins

Début de la séance à 09 h 30

**APPROBATION PV** du conseil municipal du 21 janvier 2017 : approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION COMPTE DE GESTION 2016 : COMMUNE – ASSAINISSEMENT – EAU**

Chaque compte de gestion est adopté à l'unanimité

### **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :**

	EAU		ASSAINISSEMENT		COMMUNE	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	73 721.01	1 553.05	53 671.16	53 483.38	488 391.20	421 531.03
Recettes	98 892.26	3 839.60	44 737.80	38 673.46	570 291.11	507 574.60
Résultats 2016	25 171.25	2 286.55	-8 933.36	-14 809.92	88 526.38	86 043.57
Résultat antérieur	43 558.15	65 517.00	45 087.25	193 801.16		-35 384.79
Résultats globalisés	<b>68 729.40</b>	<b>67 803.55</b>	<b>36 153.89</b>	<b>178 991.24</b>	88 526.38	50 658.78
TOTAUX PAR BUDGET	<b>136 532.95</b>		<b>215 145.13</b>		<b>139 185.16</b>	

Le Maire sort de la salle, le compte administratif est voté à l'unanimité par 13 voix.

### **AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT DE LA COMMUNE**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **88 526.38 euros** ;

Le Conseil Municipal DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

**VOTE TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017** : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taxes, qui se répartissent pour l'année 2017 comme suit :

Taxe d'habitation : 21 %

Taxe foncière (bâti) : 20.35 %

Taxe foncière (non bâti) : 44.05 %

## **BUDGET PREVISIONNEL 2017**

### ***COMMUNE***

Fonctionnement

Dépenses : 565 337.00 €

Recettes : 565 337.00 €

Investissement

Dépenses : 658 798.16 €

Recettes : 658 798.16 €

### ***EAU POTABLE***

Fonctionnement

Dépenses : 159 229.40 €

Recettes : 159 229.40 €

Investissement

Dépenses : 72 580.73 €

Recettes : 72 580.73 €

### ***ASSAINISSEMENT***

Fonctionnement

Dépenses : 85 827.89 €

Recettes : 85 827.89 €

Investissement

Dépenses : 287 630.66 €

Recettes : 287 630.66 €

**Vote de l'ensemble des budgets 2017 : accord du conseil à l'unanimité**

### **SUBVENTIONS**

Total de 9 998.12 €

**Vote : accord du conseil à l'unanimité**

## **ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE DANS LE CADRE DE L'OPERATION TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, il a été décidé d'acquérir un véhicule électrique pour la commune. Il propose l'achat d'un véhicule PEUGEOT Partner Electric Pro Long d'un montant de 24 597.60 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter un véhicule électrique, dans le cadre de l'opération Territoire à Energie Positive et autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'achat d'un véhicule PEUGEOT Partner Electric Pro Long d'un montant de 24 597.60 € HT.

## **PARTICIPATION SDE : EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA CROIX BLANCHE**

Le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de l'éclairage public, rue de la Croix Blanche à PIGNY.

Ce plan de financement correspond au reste à charge de la Commune après participation du syndicat départemental d'énergie pour un montant de 860.15 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le plan de financement prévisionnel des travaux d'extension de l'éclairage public, rue de la Croix Blanche à PIGNY pour un montant de 860.15 euros HT.

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2017-006 du 21 janvier 2017 déposée en Préfecture le 24 janvier 2017.**

### **SMIRNE : adhésion Commune d'OSMOY au SMIRNE :**

Le Maire soumet au Conseil Municipal l'adhésion de la Commune d'OSMOY au SMIRNE ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune d'OSMOY au SMIRNE

### **INCORPORATION D'UN BIEN DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Par courrier du 29 mars 2016, la Préfète du Cher a transmis un arrêté portant établissement de la liste des immeubles sans propriétaire connu, qui recense les parcelles présumées sans maître sur le territoire de la Commune de PIGNY et a informé de la procédure à mettre en place pour aboutir éventuellement à une incorporation dans le domaine communal.

Il s'agit de la parcelle ZI 48 de 5 120m<sup>2</sup>, sise « les Brioux ».

La mairie a procédé à la publication et à l'affichage de ce document, prévus par cette procédure à compter du 31 mars 2016 et a adressé, le 20 janvier 2017, un état des mesures de publicité effectuées, dont l'exécution conditionne la validité de la procédure engagée et permet de s'assurer de la réelle inexistence d'un propriétaire.

Par courrier du 09 mars 2017, la Préfète du Cher a notifié la présomption de biens sans maître de la parcelle concernée sur le territoire de la Commune.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'incorporer ce bien dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de la parcelle ZI 48 sise rue des Brioux ;
- à signer tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

### **INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Par décret n° 2017-085 du 26 janvier 2017, l'indice brut terminal servant de base au calcul des indemnités est passé de 1015 à 1022.

Le Maire propose au conseil municipal d'abroger les délibérations 2014-024 et 2014-025 relatives aux indemnités des élus qui faisaient référence à l'indice brut 1015 et d'établir une nouvelle délibération visant seulement « l'indice brut terminal de la fonction publique ».

Le taux des indemnités reste inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

#### **DECIDE :**

- de maintenir le montant des indemnités du Maire à 28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et le montant des indemnités des adjoints à 7.50 % de l'indice brut terminal de la fonction Publique
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Ces indemnités seront payées mensuellement et pour la durée du mandat.

Les délibérations n° 2014-024 et 2014-025 du 29 mars 2014, déposées en Préfecture le 31 mars 2014, sont abrogées.

### **CREANCES IRRECOUVRABLES BUDGET EAU :**

Le Maire soumet au Conseil Municipal un état de produits irrécouvrables pour 2.07 € au budget EAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeurs pour un montant de : 2.07 € au budget EAU.

### **BATIMENTS COMMUNAUX :**

- L'appel d'offres relatif aux travaux de la mairie est en cours. L'ouverture des plis aura lieu le 28 avril 2017
- La création d'un chenil près de l'atelier municipal est en cours.

**BULLETIN MUNICIPAL** : Le planning de réalisation est établi pour une distribution prévue le 10 juillet 2017

**CCTHB** : La première commission enfance et jeunesse, suite à la fusion des communautés de communes, s'est réunie le 21 mars 2017.

**SIVY** : lors de la dernière réunion, il a été voté le compte de gestion, le compte administratif et le budget 2017

**SDE** : lors de la dernière réunion, il a été voté le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents (RIFSEEP)

**QUESTIONS DIVERSES** :

- Monsieur Patrick RICHARD présente la consommation d'électricité de 2013 à 2016.

De 2013 à 2015, les consommations électriques étaient de l'ordre de 70 % pour la salle des fêtes, 22 % pour l'éclairage public et 8% pour le bâtiment mairie-école primaire.

En 2016, avec la construction des nouveaux bâtiments, les consommations électriques se répartissent comme suit :

- Salle des fêtes : 54 %
- Ecole primaire – médiathèque – mairie : 25 %
- Eclairage public : 21 %

En 2015, un appel d'offre a été passé par le SDE suite à un groupement de communes, qui a entraîné la baisse du prix du kwh, qui s'élevait en 2013 à 0.12 € et en 2016 à 0.078 €.

- Monsieur Patrick PARFAIT a lancé une consultation pour acquérir des radars pédagogiques par panneau solaire, qui devraient être posés à l'entrée de Villeneuve, à lizy et route du Clos de Lizy. Ce dernier radar serait acheté conjointement par Fussy et Pigny.
- Une consultation relative au contrat de location des photocopieurs a été effectuée. La proposition retenue, celle de Dactylburo, génère une économie annuelle de 2900 €.

- **Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 21 avril 2017 à 18h00**

Fin du conseil : 12h15